

## **Présentation du budget 2019**

**Le budget de la Commune de Renens présente un excédent de charges d'exploitation de CHF 7'634'200.-. Après prélèvement dans le fonds de réserve "Pour renouvellement et amortissements" d'un montant de CHF 1'500'000.-, l'excédent de charges viré à "Capital" se monte à CHF 6'134'200.-. La marge d'autofinancement s'élevant à CHF 415'600.-, la Municipalité devra recourir à l'emprunt pour financer les investissements 2019 prévus à hauteur de CHF 25'881'000.-.**

Le budget 2019 s'inscrit dans la même ligne que les budgets des années précédentes. Les charges sous contrôle de la Municipalité ont fait l'objet d'une analyse minutieuse et ont été contenues au strict nécessaire. Le total des charges brut s'élève à CHF 122.6 millions. Les principales augmentations se trouvent d'une part dans les charges liées au personnel avec une augmentation de l'effectif communal de 3.85 postes, notamment pour le domaine de la petite enfance et d'autre part, dans la participation de la Ville aux charges cantonales (transports, facture sociale).

La marge d'autofinancement qui se dégage du budget 2019 reste cependant trop faible eu égard aux investissements à venir. En effet, la Ville de Renens traverse une période où d'importants projets d'investissements vont se réaliser (rénovation du site de la gare, réalisation du tram, travaux de rénovation, réalisation d'ouvrages de génie civil à Malley, collecteurs, etc.). Ces derniers sont pour la plupart d'importance cantonale, et soutenus tant par le Conseil communal que la Municipalité. Ils impacteront donc tant l'endettement de la Ville que les coûts de fonctionnement pour plusieurs années.

Du côté des revenus, la Municipalité a tablé sur une légère progression de l'impôt sur les personnes physiques l'année prochaine. Par contre, l'impôt sur le bénéfice des personnes morales baisse de CHF 2.5 millions par rapport à 2018 en raison de l'introduction de la RIE III au niveau du Canton. Cette diminution est atténuée par l'aide financière de l'Etat, suite à la convention entre le Canton et les communes de septembre 2018. Les autres impôts ne suivant pas le taux restent toujours très difficiles à budgétiser. Ainsi, il a été retenu de les maintenir globalement au même niveau que pour 2018.

Compte tenu des enjeux financiers importants à venir, la Municipalité a suivi pour 2019 sa politique rigoureuse d'élaboration du budget communal en veillant à contenir dans la mesure du possible l'augmentation des charges communales, tout en maintenant et en garantissant la qualité des prestations proposées à la population.

### **Renseignements :**

**Jean-François Clément**    *Syndic*  
079 645 79 77